L'Eglise entre la vérité de Vatican II et l'application erronnée de Vatican II

Philippe Brindet 21 Novembre 2006

Par les débats récents qui se font jour dans l'Histoire de l'Eglise, on relève l'existence d'une tendance qui qualifie de "trahison des clercs" les évolutions de l'Eglise quand ces clercs se réclament de l'esprit du Concile Vatican II. Cette tendance, interne aux mouvances intégristes ou traditionnalistes, est apparue immédiatement pendant le Concile et elle ne s'est pas tue, malgré les quarante ans passés.

Beaucoup de fidèles ont été abusés par deux contre-attaques portées contre la réaction traditionaliste.

Dans la première contre-attaque, la nécessité d'une mise à jour de vieilleries inadaptées au monde moderne a été invoquée. Tout change, braves gens. Ne pas s'adapter serait une trahison. Les fidèles de bonne foi ont vu que "çà changeait" et ont été persuadé que tout changeait pour le mieux dans le meilleur des mondes, comme disait mademoiselle Cunégonde.

Dans la seconde contre-attaque, les jacobins ont accusé les intégristes de collusion avec l'Ancien Régime, antérieur à la Révolution de 1789 (Voir *Golias*, Octobre 2006). Les fidèles ont alors distinctement aperçue l'ombre de la guillotine qui avait régnée pendant la Révolution pour assurer le développement de l'institution révolutionnaire qui, basée sur la Constitution civile du Clergé, devait séparer de manière irréversible la religion de la prétendue tyrannie. L'Eglise constitutionnaire se mettait au service de l'Etat républicain. Les fidèles ont vite compris qu'il fallait se taire et, comme en 1792, les églises se sont vidées. Les granges se sont-elles nuitamment remplies ?

0 0 0

Dans la rage de célébration mémorielle qui s'empare de notre société, l'état républicain a imposé la célébration du centenaire de la loi de séparation de l'Eglise et de l'état. Cette célébration lui a permis de ré-interpréter comme une valeur de la république, incontestable sous peine de persécution, la loi de laïcité, selon laquelle la religion doit rester dans la sphère privée, sans jamais donner de manifestation quelconque dans la sphère publique.

Dans le même temps, l'état républicain institue en organisme d'état le Conseil Français du Culte Musulman, ce qui démontre à l'envie quelle laïcité est en réalité décidée par l'état républicain.

0

Or, à ce sujet, deux textes sont à mettre en perspective. Le premier texte est la première phrase de l'Encyclique de Saint Pie X, publiée en février 1906, au lendemain de la promulgation de la loi de séparation imposée par Aristide Briant.

Notre âme est pleine d'une douloureuse sollicitude et notre coeur se remplit d'angoisse quand notre pensée s'arrête sur vous. Et comment en pourrait-il être autrement, en vérité, au lendemain de la promulgation de la loi qui, en brisant violemment les liens séculaires par lesquels votre nation était unie au siège apostolique, crée à l'Eglise catholique, en France, une situation indigne d'elle et lamentable à jamais.

SS Pie X Encyclique Vehementer nos (11 février 1906)

Le ton est dramatique, dans lequel l'indignation et la pitié pour les chrétiens de France est manifeste. On note que pour le Pape, la situation de la séparation est une situation lamentable à jamais.

Le second texte est une déclaration officielle du CEF, l'institution officielle dérivée en France d'une curieuse application du Concile Vatican II. Il est publié lors d'une "Assemblée Plénière", qui se veut comme un organe de gouvernement. Mieux peut-être, comme une administration républicaine du culte catholique. Cette déclaration concerne la célébration du centenaire de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat. On peut y lire :

 Document 2	=======================================

"... La loi de 1905 invoquait dans son titre une séparation qui paraissait inacceptable à beaucoup de catholiques dans le contexte d'alors. L'expérience et la réflexion ont permis de mieux rapprocher la notion de séparation de celles d'indépendance, d'autonomie et de coopération utilisées plus tard par le concile Vatican II pour caractériser les relations de l'Eglise catholique avec la communauté politique ..."

CEF - Déclaration L'EGLISE CATHOLIQUE ET LA LOI DU 9 DECEMBRE 1905 CENT ANS APRES

Le rapprochement avec l'Encyclique de Saint Pie X est consternant. Le CEF semble ignorer le préambule de *Vehementer nos*, et veut faire croire qu'il existait des catholiques bons républicains, qui appuyaient cette séparation de l'Eglise et de l'Etat. S'ils étaient "bons", c'était "républicains", qu'ils étaient!

Quand on examine ces deux documents, le constat de la division de l'Eglise s'impose. En France, il existe une Eglise "patriotique" sur le modèle de l'Eglise inféodée au pouvoir politique chinois.

L'idéologie des ecclésiastiques qui se réclament du Concile qu'ils trahissent est en proximité avec la folie de l'Eglise constitutionnelle de 1791. Cette folie dure encore aujourd'hui en deux tendances majeures.

La première tendance est une exacerbation d'un concept frelaté de "l'amour" de la part de ceux qui manifeste le plus de haine contre ceux qui, pour aller vers le Christ, ne pensent pas comme eux.

La seconde tendance se manifeste dans une étrange croyance que les fonctionnaires du seul culte catholique "autorisé" par l'Etat républicain, se font eux-mêmes. Ces fonctionnaires se croient essentiels au fonctionnement de l'Etat, en ce sens qu'ils seraient spécialement chargés de l'encadrement républicain des plus pauvres et des faibles, afin de les éduquer à la citoyenneté et à la solidarité.

Et c'est ainsi qu'on en arrive à l'agitation de grenouilles de bénitiers, qui s'alarment de ce que le pape pourrait "restaurer la messe en latin". Un groupe de prêtres de moins de 40 ans regroupés autour d'un agitateur du diocèse de Montpellier, issu d'ailleurs d'un séminaire lyonnais, vient de faire paraître dans la presse comme un appel au tocsin.

=======================================	============

- ... l'imminence de la publication par notre pape Benoît XVI d'un motu proprio rendant accessible à tous le rite tridentin de la célébration eucharistique.
- ... nous, prêtres nés après le Concile Vatican II, voulons apporter notre contribution particulière.
- 1. Nous affirmons notre attachement au rituel de Paul VI. ...
- 2. Nous nous sommes engagés dans le ministère presbytéral il y a encore peu de temps (moins de 15 ans). A l'aise avec l'esprit de notre temps, nous avons choisi d'être des témoins d'Evangile en tant que prêtres et nous avons reconnu dans la vie de l'Eglise un équilibre entre la fidélité au Christ et l'actualité du monde. Prendre le risque de rompre cet équilibre par la décision symbolique de proposer un retour à un ancien rite est de nature à nous déstabiliser et à menacer l'unité du groupe de jeunes prêtres aux sensibilités déjà bien diverses.

. . .

Des prêtres nés depuis Vatican II.

...

D'autres prêtres nés après Vatican II et qui voudraient être signataires de cette lettre peuvent contacter le père Axxxxx Axxxxxx

Déclaration publiée par la revue Le Pélerin, le 24 Octobre 2006

La phraséologie "Nous, prêtres ..." est typique de l'extrême gauche trotskyste. De plus, la prétention à un engagement, en l'occurence à un prétendu ministère, présente la forme d'un serment de conjuration sectaire, caractéristique des groupuscules terroristes parmi les membres desquels la déclaration d'adhésion à "la grande cause" justifie les crimes les plus extrêmes.

On peut donc qualifier la situation de gravissime.

0 0 0

Cependant, l'agitation a gagné la Conférence Episcopale Français qui tenait au début de novembre son Assemblée plénière. Entièrement tenue en mains par des bureaux ecclésiastiques dont l'orientation extrêmiste est connue, la Conférence a tenu des propos relativements graves, pour finalement se déclarer heureusement "en communion avec le Saint Père", pourtant suspecté des dérives conservatrices les plus vilipendées ...

D'ailleurs, la Conférence a prudemment laissé son président prononcer cet accord au Saint Père au cours de son discours de clôture, pour se borner à accorder sa confiance au dit président ensuite.

0 0 0

Que s'est-il passé?

Nous n'en savons rien. Mais, d'après les réactions de la presse et des forums catholiques, il semble que les bataillons de chrétiens progressistes ne se soient pas mobilisés, probablement parce qu'ils ont rallié les organisations islamistes et parce que les débats prétendus chrétiens sur la messe de rite français ne les intéresse plus.

Par contre, la population de fidèles vieillissants, acquise à la messe en langue vulgaire par paresse, n'est pas du tout prête à se mobiliser contre un bi ritualisme qui semble tenter les jeunes, exaspérés de la nullité liturgique du rite français.

0 0 0

Qu'en est-il de la vérité dans cette affaire ?

Benoît XVI, quand il signait ses déclarations du nom de Cardinal Ratzinger, et particulièrement dans son étude intitulée "L'esprit de la Liturgie", a toujours affirmé que la réforme liturgique maintenait le latin comme langue de la liturgie et la célébration du prêtre à l'autel du même côté que le Peuple.

Ce sont justement les deux retours possibles qui font horreur aux individus qui font fonction d'ecclésiastiques en France.

Or, la masse des pratiquants, probablement réduite en France à 200.000 fidèles, c'est-à-dire ceux qui observent la pratique dominicale, prescription rituelle la plus importante puisque l'Eucharistie fait l'Eglise qui en vit, selon la dernière Encylique de Jean Paul II, ne serait pas hostile à une célébration selon le rite traditionnel, quand les activistes qui ont imposé les déviations et les hérésies eucharistiques condamnées par Jean-Paul II dans l'Encyclique précitée, seront tous partis de l'Eglise.

0 0 0

Quels problèmes retardent la restauration générale, en France du rite latin qu'il soit de Saint Pie V ou de Paul VI bien appliqué ?

Les jeunes prêtres, et leur déclaration parue dans Le Pélerin est symptomatique, sont complètement ignorants de la Science sacrée. Tout d'abord, le latin est pour eux un incompréhensible charabia, dont ils ne comprennent pas le premier mot. Mais pire encore, les réalités sacrées que désignent les déclarations rituelles de la Messe leur sont inconnues. Même quand ils sont traduits en langue vulgaire, Saint Agustin et Saint Thomas d'Aquin leur sont indifférents. La foi est pour eux une "praxis" de la solidarité avec les classes opprimées. Option pour les pauvres et compagnons d'humanité sont les deux clichés auxquels se réduit leur théologie.

Les vieux prêtres se trouvent confrontés à un problème personnel évident. Accepter la simple idée d'un "retour" à la liturgie ancienne serait de leur part comme le début de l'aveu d'une faute dont tout le monde sait qu'ils l'ont commise, et avec enthousiasme. Et si ces prêtres se souviennent avoir autrefois entendues des confessions, ils ne sont pas prêts à faire une confession publique à leurs fidèles.

0 0 0

Il est donc probablement dangereux et certainement inefficace de contraindre les ecclésiastiques à revenir à un rite qui n'a pourtant JAMAIS été aboli en tant que tel. D'autant que la perversion a été beaucoup plus loin.

En effet, de nombreuses pratiques liturgiques comprenant la suppression totale de la langue latine, le recours systématique à une animation liturgique antireligieuse, particulièrement en matière de musique et de chants, la rétroversion du célébrant configuré en "pasteur d'assemblée luthérienne", ne se trouvent pas dans les constitutions concilaires et ne sont pas l'application de règles du rite dit de Paul VI, ce Pape qui était d'ailleurs épouvanté de l'application de la réforme liturgique qu'on a fait paraître sous son nom.

Il est donc probable que la simple évocation d'un bi-ritualisme, du rite prétendu de Paul VI, alors qu'il s'agit dans l'immense majorité des cas d'une application condamnée, à côté du rite de Saint Pie V, ne peut être acceptée par les individus qui dominent l'Eglise catholique en France.

Accepter un quelconque "bi ritualisme" condamne leur interprétation erronnée du rite correct de Paul VI, et pire encore, présente le risque que les derniers fidèles survivants dans le rite de Paul VI dévié passent au rite traditionnel.

0 0 0

Aujourd'hui, l'Eglise est confrontée à un problème d'une importance comme Elle n'en a jamais rencontré. Pendant cinquante ans, le Saint Sacrifice de la Messe, offert en rémission des péchés, a été célébré selon une application fautive d'un rite concilaire.

A l'issue du siècle des deux guerres les plus épouvantables que l'humanité n'ait jamais provoqué, l'Eglise a présenté à son Seigneur un rite corrompu.

A l'issue du Second Millénaire qui a vu le génocide de gens qui appartenaient au Peuple Elu de Dieu, Dieu a été offensé par l'application fautive d'une réforme liturgique.

Il n'est donc pas possible de se rassurer par l'affirmation des esprits forts qui prétendent que l'Eglise "en a connu d'autres". La Vierge à Fatima leur a dit non.

0 0 0

Demain, l'Eglise devra retrouver le chemin de la Vérité que lui trace depuis toujours le Seigneur. Entre la vérité contenue dans le Concile Vatican II et l'erreur manifestée par son application, Elle va devoir choisir. Nous sommes sûrs que le Pape a choisi.

0 0 0